

## Comment payer en ECESU - Autres que DOMISERVE ?

Mode opératoire bénéficiaires
Vous êtes en possession de CESU préfinancés papier ou électroniques et votre prestataire de services à la personne accepte d'être réglé par Internet. C'est simple, rapide et sécurisé!
Connexion à votre espace personnel Vous créez ou accédez à votre compte sur le site de l'émetteur des CESU préfinancés en votre possession.
Ticket Edented Chèque Bimpt pluxee Domiserve
www.ticket-cesu.fr www.cheque-domicile.fr www.cesudomalin.com www.cesu-pluxee.fr www.domiserve.com  Edented France Up Bimpl Pluxee emet le Titoket CBSU emet le Cheque Domicile emet le CBSU Domalin* emet le Rivaree CBSU emet le CBSU Domalin*  A noter: Domiserve disposant de son propre circuit de réglement, les démarches pour ce dernier s'effectuent exclusivement sur le site
domleerve.fr en sulvant ees propres Instructions.  2 Sélection du prestataire
Code NAN : 0 0 1 2 0 4 4
Saisie de vos CESU préfinancés  Vous avez des CESU préfinancés papier :  Saisisez la référence de votre CESU (numéro du titre, montant du titre, case à gratter, etc.). Renouvelez cette opération pour l'ensemble des CESU préfinancés à utiliser pour régler votre prestataire.
Vous payez uniquement les services éligibles au paiement en CESU préfinancés (pour plus d'informations, rendez-vous sur : https://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne) et vous ne dépassez pas le montant de la facture à payer. Ni votre prestataire, ni les émetteurs de CESU préfinancés, ni le CRCESU ne seront en mesure de vous restituer le trop perçu.
Vous recherchez votre prestataire via le moteur de recherche.  Code NAN : 0 0 1 2 0 4 4
S Validation du paiement  Après avoir vérifié les informations saisies, vous validez votre paiement.  Attention, cette action est irréversible. Un paiement ne pourra pas être annulé.
En cas de problème pour accéder à votre espace personnel ou pour effectuer un paiement en ligne, merci de contacter l'émetteur des CESU préfinancés en votre possession.  Pour vos prochaines commandes de CESU préfinancés,
n'hésitez pas à demander des CESII électroniques pour plus de simplicité

## Seules les activités suivantes peuvent être payées en CESU :

- Accueil de loisirs
- Périscolaire maternel
- Crèche